



**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 AVRIL 2017**

Le **treize avril** deux mil **dix-sept**, à **vingt** heures, le Conseil Municipal, composé de 15 membres en exercice, convoqué le 7 avril 2017, s'est réuni en séance publique à la mairie sous la présidence de M. Rémi CHAPDELAIN, Maire.

Etaient présents: MM. Rémi CHAPDELAIN, Marie-Laurence PÉRIAUX, Jean-Yves LEFRANÇOIS, Rémi LETOURNEUR, Ludovic BOISSEL, Jean-François RABOT, Franck FEUILLET, Monique BOUFFORT, Yves BODIN, Emmanuelle BODIN, Karine LEUTELLIER

Présents par procuration : Jean-Claude GARNIER, John NASH

Absent excusé: Patrice LEJEANVRE

Absente : Malika EL KALKHA

Secrétaire de Séance : Karine LEUTELLIER.

✍ ✍ ✍ ✍ ✍ ✍ ✍ ✍ ✍ ✍

Monsieur Le Maire ouvre la séance à 20h15 et remercie Monsieur LE MAGOUROU, percepteur de la trésorerie de Dol de Bretagne pour sa participation au conseil.

ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA DERNIÈRE RÉUNION

Le compte-rendu de la dernière réunion, en date du 9 mars 2017, est adopté par un vote à main levée et à l'unanimité des membres présents et représentés.

DELIBERATION N°2017-03-01/08: VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2017

Après avoir pris connaissance des bases d'imposition déterminées par les services fiscaux ainsi que du montant des allocations compensatrices versées par l'état, considérant les taux d'imposition actuellement appliqués à SOUGEAL, sur proposition de sa commission des finances,

Considérant la hausse des taux d'imposition de 5% en 2015,

Le Conseil, par un vote à main levée et à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de maintenir le taux des 3 taxes, à savoir :

- **Taxe d'habitation : 13,39**
- **Foncier Bâti : 15,35**
- **Foncier Non Bâti : 38,02**

Le produit obtenu s'élève à 141 381 €, auquel s'ajoutent les compensations de l'Etat concernant les différentes exonérations sur le foncier et la taxe d'habitation d'un montant de 16 492 € ce qui porte le total de ces taxes à 157 873 € (budget 2016 : 154 385 €).

**DELIBERATION N°2017-03-02/08 : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2016
BUDGET COMMUNE**

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016, le 9 mars 2017, Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016

• Constate que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement global de :
348 639.72 €

Excédent d'investissement de clôture	A =	144 438.59 €
Reste à Réaliser Investissement - Dépenses	B =	376 910.53 €
Reste à Réaliser Investissement - Recettes	C =	54 605.91 €

- Affectation de l'excédent de fonctionnement :
en priorité

- A la couverture du besoin de financement C/1068 : **177 866.03 €** (titre de recettes à émettre) pour le solde (page 8)
- à l'excédent de fonctionnement reporté C/002 : **170 773.69 €**
(= **348 639.72 – 177 866.03** page 6)

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Accepte cette proposition et décide donc d'inscrire au budget primitif 2017 de la commune les crédits énoncés ci-dessus.**

DELIBERATION N°2017-03-03/08 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 DE LA COMMUNE

Le budget est voté chaque année par le Conseil municipal et permet de déterminer les dépenses et les recettes nécessaires au bon fonctionnement de la collectivité.

Il comprend 2 budgets annexes : celui du lotissement et de l'assainissement collectif.

Marie-Laurence PÉRIAUX rend compte des travaux de la commission des finances qui s'est réunie le 5 avril 2017.

La Commission des finances a pris en compte :

- les prévisions de recettes et de dépenses communiquées par la Préfecture et le Conseil Général,
- les dépenses et recettes réalisées en 2016 (à titre de référence),
- les prévisions de recettes locales (pâturage, chasse au marais).

L'ensemble des recettes et des dépenses ainsi prévues, permet de dégager un crédit de 193 000 € (budget 2016 : 200 000 €) viré à la section d'investissement.

Marie-Laurence PÉRIAUX présente le budget primitif de l'année 2017 de la commune :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	DEPENSES	BP 2017
011	Charges à caractère général	141 350,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	160 073,00 €
014	Atténuations de produits	1 800,25 €
65	Autres charges de gestion courante	96 278,00 €
66	Charges financières	9 304,55 €
67	Charges exceptionnelles	140,00 €
022	Dépenses imprévues	15 053,87 €
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	1 797,94 €
023	Virement à la section d'investissement	193 000,00 €
	TOTAL	618 797,61 €

Chapitre	RECETTES	BP 2017
70	Produits des services et du domaine	27 889,00 €
73	Impôts et taxes	183 837,92 €
74	Dotations, subventions, participations	221 817,00 €
75	Autres produits de gestion courante	5 480,00 €
77	Produits exceptionnels	0,00 €
013	Atténuation de charge	9 000,00 €
002	Résultat reporté de fonctionnement	170 773,69 €
	TOTAL	618 797,61 €

Les crédits disponibles pour l'ensemble des programmes de la **section d'investissement** sont ensuite proposés par la Commission pour être répartis ainsi qu'énoncé ci-après :

Travaux - Acquisitions

Actions en cours :

Matériels services techniques.....	5 000,00 €
Construction salle polyvalente	98 569,18 €
Acquisition logiciel mairie	2 500,00 €
Sécurisation des entrées de Bourg	10 000,00 €
Aménagement cimetière.....	1 297,70 €
Acquisition matériel informatique.....	3 000,00 €
Illuminations de Noël	3 000,00 €
Mobilier + rangements (mairie).....	3 000,00 €
Aire de jeux (centre-bourg).....	20 000,00 €
Droit d'utilisation site internet.....	122,00 €
Jeux garderie	500,00 €
Accessibilité des bâtiments	28 464,40 €
Aménagement vestiaires terrain des sports.....	7 000,00 €
Etude de faisabilité centre bourg.....	13 553,52 €
Matériel et mobilier espace plurifonctionnel.....	19 919,07 €
Hangar stockage plaquettes bois.....	60 000,00 €
Accessibilité voirie.....	40 000,00 €
Voirie 2017	15 000,00 €
Acquisition terrains Jardins de la Cour Javel (PATIN et indivision CHAPDELAINE, HIEMSTRA et TAAL) et Jardin de la Ville (Consorts CHARTOIS-LEFRANÇOIS).....	40 000,00 €
Aménagement abords Espace Plurifonctionnel (paysager, clôtures, portail, aire de jeux).....	26 000,00 €
Acquisition matériel d'entretien Espace Plurifonctionnel.....	2 000,00 €
Aménagement parking.....	30 000,00 €
Acquisitions immobilières (PILOGE et RENAULT).....	147 500,00 €

Actions nouvelles

Aménagement boulangerie.....	200 000,00 €
Clôtures marais.....	1 000,00 €
Etude aménagement vestiaires terrain des sports.....	5 000,00 €
Affichage public.....	3 000,00 €
Avance aménagement nouveau lotissement.....	20 000,00 €

TOTAL

805 424,77 €

La section investissement peut se résumer ainsi :

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitre	DÉPENSES	BP 2017 (RAR 2016 + nouveaux crédits 2017)
	Total des opérations d'équipement	805 424,77 €
16	Emprunts et dettes assimilés	21 815,67 €
020	Dépenses imprévues	15 879,20 €
TOTAL		843 119,64 €

Chapitre	RECETTES	BP 2017 (RAR 2016 + nouveaux crédits 2017)
10	Dotations, fonds divers et réserves	288 368,03 €
13	Subventions d'investissement	215 515,08 €
021	Virement de la section de fonctionnement	193 000,00 €
40	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 797,94 €
001	Excédent d'investissement antérieur reporté	144 439,59 €
TOTAL		843 119,64 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal :

- Vote le budget primitif 2017 de la commune au niveau :
 - ⇨ du chapitre pour la section de fonctionnement,
 - ⇨ du chapitre pour la section d'investissement, avec les chapitres « opérations d'équipement »,
- Précise qu'il s'équilibre en dépenses et en recettes ainsi :

SECTION	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	618 797,61 €	618 797,61 €
Section d'investissement	843 119,64 €	843 119,64 €

et décide donc d'inscrire au budget primitif 2017 de la commune les crédits énoncés ci-dessus.

Nota : A la suite du vote du budget, Monsieur Le Magourou, percepteur, sollicité par Monsieur Le Maire, a livré aux élus présents différents ratios relatifs au bon état financier de la commune. Il indique :

- L'endettement par habitant : 470 € (685 € au niveau départemental)
- La capacité d'autofinancement brute : 232 €/habitant (140 € au niveau départemental)

De l'avis même du trésorier, la trésorerie de la Commune, actuellement disponible, ainsi que ces différents ratios témoignent d'une gestion saine et anticipée, et permettent d'envisager l'avenir avec sérénité, eu égard aux projets en cours ou à venir, dans la mesure où ces projets seront échelonnés dans le temps.

DELIBERATION N°2017-03-04/08: VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 POUR L'ASSAINISSEMENT

Marie-Laurence PÉRIAUX présente le budget primitif de l'année 2017 du service de l'assainissement :

SECTION D'EXPLOITATION

Chapitre	DÉPENSES	BP 2017
011	Charges à caractère général	6 830,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 300,00 €
66	Charges financières	6 485,71 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	21 168,00 €
022	Dépenses imprévues	4 601,25 €
023	Virement section investissement	6 899,06 €
TOTAL		47 284,02 €

Chapitre	RECETTES	BP 2017
002	Excédent de fonctionnement	6 990,02 €
70	Vente de produits fabriqués	12 000,00 €
77	Quote-part des subventions d'investissement	28 294,00 €
TOTAL		47 284,02 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitre	DÉPENSES	BP 2017
16	Emprunts	6 503,24 €
020	Dépenses imprévues	€
040	Subvention équipement	28 294,00 €
TOTAL		34 797,24 €
Chapitre	RECETTES	BP 2017

040	Opération d'ordre de transferts entre sections	21 168,00 €
21	Virement de la section fonctionnement	6 899,06 €
001	Résultat reporté	6 730,18 €
TOTAL		34 797,24 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal :

- **Vote le budget primitif 2017 du service de l'assainissement au niveau :**
 - ⇒ **du chapitre pour la section d'exploitation,**
 - ⇒ **du chapitre pour la section d'investissement, sans opération.**

DELIBERATION N°2017-03-05/08: VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 POUR LE LOTISSEMENT

Marie-Laurence PÉRIAUX présente le budget primitif de l'année 2017 pour le lotissement :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	DÉPENSES	BP 2017
11	Charges à caractère général	58 471,58 €
042	Opération d'ordre	46 221,12 €
TOTAL		104 692,70 €
Chapitre	RECETTES	BP 2017
002	Résultat reporté	104 692,70 €
TOTAL		104 692,70 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitre	DÉPENSES	BP 2017
040	Opération d'ordre de transferts entre sections	46 221,12 €
TOTAL		46 221,12 €
Chapitre	RECETTES	BP 2017
040	Opération d'ordre de transferts entre sections	46 221,12 €
TOTAL		46 221,12 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal :

- **Vote le budget primitif 2017 du lotissement au niveau :**
 - ⇒ **du chapitre pour la section de fonctionnement,**
 - ⇒ **du chapitre pour la section d'investissement.**

DELIBERATION : VOTE DES SUBVENTIONS 2017 AUX ASSOCIATIONS ET SUBVENTIONS SCOLAIRES

Au vu des éléments jugés insuffisants pour statuer sur les montants à attribuer aux différentes associations et compte-tenu de l'ordre du jour chargé, Monsieur Le Maire propose d'ajourner le vote des subventions de fonctionnement afin d'étudier ce point de façon plus approfondie en réunion maire - adjoints et après étude de la commission des « Finances ».

DELIBERATION N°2017-03-06/08: FIXATION DES TARIFS MUNICIPAUX POUR 2017

Le Maire rappelle l'augmentation de 3 % appliquée en 2014 et propose de réviser certains des tarifs municipaux pour 2017. **Le Conseil après en avoir délibéré, par un vote à main levée et à l'unanimité des présents, décide de maintenir les tarifs appliqués en 2016, à l'exception de quelques arrondis et fixe donc les tarifs 2017 ainsi : qu'il suit**

SALLE POLYVALENTE :

NATURE DE LA PRESTATION	Petite salle		Grande salle	
	Commune	Hors commune	Commune	Hors commune
Une journée	130 €	170 €	250 €	330 €
Forfait week-end (du vendredi 14h00 au lundi 9h00)	200 €	260 €	350 €	450 €
Pot d'amitié (1/2 journée)	40 €		75 €	
Caution de garantie	600 €		600 €	
Pénalité pour non remise en état de propreté après utilisation (forfait horaire)	30 €		30 €	

LOCATION TABLES ET CHAISES

Pour la location des tables et des chaises le conseil précise qu'elles sont louées uniquement aux habitants de Sougeal.

	Tarifs 2016	Tarifs 2017
Table	2 € la table	2 € la table
Chaise	1 € les 4 chaises	1 € les 4 chaises

Concessions cimetièrè

	Tarifs 2016	Tarifs 2017
Concession cinquantenaire	119 €	120 €
Concession trentenaire	69 €	70 €

Concessions columbarium

	Tarifs 2016	Tarifs 2017
Concession 30 ans	798 €	800 €
Concession 15 ans	400 €	400 €

Travaux de l'employé communal lors des obsèques

	Tarifs 2016	Tarifs 2017
Déplacement mise en caveau	27 €	30 €
Réception enterrement	44 €	45 €

Photocopies

	Tarifs 2016	Tarifs 2017
Photocopie simple (1 face) + fax	0,30 €	0,30 €
Recto verso (2 faces) ou A3	0,45 €	0,45 €

Vente de bois

	Tarifs 2016	Tarifs 2017
Bois de mauvaise qualité	5 € / lot	5 € / lot
Bois de qualité moyenne	10 € / lot	10 € / lot
Bois de bonne qualité	30 € / lot	30 € / lot

DELIBERATION N°2017-03-07/08: PATURAGE AU MARAIS - SAISON 2017**TARIFS**

Concernant la gestion du chargement au marais, conformément aux prescriptions du cahier des charges relatif à la contractualisation sur 5 ans d'une MAEC (Mesures Agro-environnementales et Climatiques), et s'agissant des retraits anticipés d'animaux, **le Conseil a décidé, à l'unanimité des membres présents et représentés** et sur proposition de la Commission des Biens Communaux Non Bâti :

- **D'ouvrir le pacage le 15 avril 2017 et de limiter pendant une période maximale d'un mois l'accès des animaux à la portion de marais comprise entre Alisson au Nord, et Lanrigan au Sud, au moyen d'une clôture provisoire ;**
- **D'accepter les inscriptions 72h maximum avant la mise effective des animaux au marais ;**
- **D'accorder 2 € de remise par animal retiré avant le 1^{er} novembre, sous réserve que ce retrait soit déclaré en mairie et dans un délai de 3 jours pleins, en précisant la date exacte de sortie et le numéro d'identification des animaux concernés. Cette remise de 2 € concerne les animaux relevant de la période de tarif plein ; pour les autres, la remise est de 1 € ;**
- **D'étendre l'accès du pacage à un exploitant extérieur à la commune afin d'optimiser le chargement prescrit dans le cadre de la MAEC et par là même, améliorer le produit pacage marais au bénéfice de la commune ;**
- **De maintenir les tarifs en vigueur de la saison précédente, à savoir :**

TARIFS 2017 :

2017	Pour la saison entière	A partir du 15 juillet
Bovin de plus de 2 ans*	54,80 €	27,40 €
Bovin de moins de 2 ans*	47,00 €	23,50 €
Cheval	65,60 €	32,80 €
Poulain	25,80 €	12,90 €
Poney	36,90 €	18,50 €
Oie	1,50 €	

* Age à la mise au Marais.

DELIBERATION N°2017-03-08/08: CONTRAT POUR LE CONTROLE ET L'ENTRETIEN DES HYDRANTS – bornes incendie

Le Maire informe le Conseil que le contrat établi pour le contrôle et l'entretien des hydrants situés sur le réseau de distribution d'eau potable est arrivé à expiration et donne connaissance de la proposition de VEOLIA pour son renouvellement.

Considérant que le réseau d'eau est confié en fermage à VEOLIA.

Après en avoir délibéré, par un vote à main levée et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil municipal :

- **Décide de renouveler le contrat pour le contrôle et l'entretien des 2 bornes d'incendie avec VEOLIA eau - Compagnie des Eaux et de l'Ozone à SAINT-MALO, pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2017, au prix de 58 € HT/an et par prise incendie (valeur au 01 janvier 2017).**
- **Autorise le Maire à signer toutes pièces se rapportant à cette affaire.**

QUESTIONS DIVERSES

M. Jean-Yves LEFRANÇOIS, adjoint en charge de la voirie communale, donne connaissance des devis présentés en vue de la réalisation des travaux de voirie pour l'année 2017. Ces devis étant jugés incomplets, le choix du prestataire est reporté à la prochaine réunion de conseil.

⌘⌘⌘⌘⌘⌘⌘⌘⌘⌘

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h50.

⌘⌘⌘⌘⌘⌘⌘⌘⌘⌘

Délibérations à l'ordre du jour de la présente : N°2017-03- 01 à 08